

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

-----  
SECRETARIAT GENERAL 01

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

-----  
DIVISION DU PERSONNEL

-----  
DECRET N° 83/839 du 17/II/1983  
ETR-SG/DAAF/DP  
retirant les dispositions du Décret n°83/392  
ETR-SG/DAAF/DP du 2 juin 1983 portant nomination de Monsieur Alfred RAOUL, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en République Socialiste de Roumanie à BUCAREST  
-----

-----  
LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT  
DU CONSEIL DES MINISTRES  
-----

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la Loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;  
Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunérations applicables aux agents diplomatiques et consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;  
Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAF du 11 janvier 1977 fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ou consulaires ;  
Vu le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;  
Vu le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant les indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le régime des frais de transport des effets des diplomates, Personnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;  
Vu le Décret n° 82/1149 du 9 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunérations applicable aux agents diplomatiques consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;  
Vu le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
Vu le Décret n° 83/392/ETR-SG/DAAF/DP du 2 juin 1983 portant nomination de Monsieur Alfred RAOUL en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en République Socialiste de Roumanie à BUCAREST ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E ;

.../...

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent retirées les dispositions du Décret n° 83/392/ETR-SG/DAAF/DP portant nomination de Monsieur Alfred RAOUL en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en République Socialiste de Roumanie à Bucarest.

ARTICLE 2.- L'intéressé est définitivement rappelé au Congo.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 2 juin 1983 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 17 Novembre 1983

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat, Président  
du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Louis SILVAIN GOMA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Pour

Le Ministre des Affaires Etrangères  
P.o. Le Membre du Bureau Politique,  
Ministre de l'Intérieur,

Colonel François Xavier KAKALI.-

Pour Le Ministre des Finances  
P.o. Le Membre du Bureau Politique  
Ministre Délégué à la Défense

Colonel Raymond-Damase NGOLLO.-

- BOUSSOUKOU - BOUMBA -

AMPLIATIONS :

PR.....	2	JORPO.....	2
PM.....	2	DIVISION PERSONNEL...	4
DPT.REL.EXT.....	2	AMBACOBRAZZA BUCAREST	2
CAB/MAE.....	2	INTERESSE.....	1
SGAE.....	2	DOSSIER.....	3
MTPS.....	2		
MF.....	2		
DGTFP/DFP.....	4		
DGB.....	2		
DCF.....	1		
SGCM/BC.....	2		